

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

du retraité

PAS DE RÉPIT EN 2022

DOSSIER

**LA FGR-FP ET
LE HAUT CONSEIL DE L'ÂGE**

ACTUALITÉ

- > PENSIONS: LA DÉVALORISATION
- > NON A L'ÉTATISATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
- > LANCEUR D'ALERTE; AVISEUR FISCAL

NOTRE ASSOCIATION

- > FORTE MOBILISATION DU 2 DÉCEMBRE
- NOS ASSEMBLÉES RÉGIONALES
- LE 67ÈME CONGRÈS SE PRÉPARE



Sommaire

3. ÉDITORIAL

« Nous continuons »

4 - 7. ACTUALITÉ

Notre secrétaire général Marc le Disert

Pensions: la dévalorisation

Non à l'étatisation de la
Sécurité sociale

Lanceur d'alerte; aviseur fiscal.

8 - 9. NOTRE ASSOCIATION

Forte mobilisation du 2 décembre

Nos assemblées régionales.

Le 67^{ème} congrès se prépare.

10 - 11. DOSSIER

La FGRFP et le Haut Conseil de l'Âge.

12 - 13. MAGAZINE

Consommation :
Crise et pénuries

Pratique :
Le champagne
à savoir avant de déguster

14. LU POUR VOUS EN CHIFFRES

15. COURRIER DES LECTEURS

Faites ce que je dis,...

C.O.R.E.M suite



ENCART FRANCE ABONNEMENTS

Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication à titre provisoire :
Jean Pierre Lançon

Rédacteurs : Jean-Pierre Laurent, Jean-Pierre Lançon, Jacques Fogliarini, Marc Veyrat

Abonnement annuel 2021 au Courrier du retraité :
6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris

01 47 42 80 13

Courriel : secretariat@grfp.org

Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation et Impression :
Le Réveil de la Marne - Epernay

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0322G06323

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.

Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.





Éditorial par Jacques Fogliarini

NOUS CONTINUONS

Notre secrétaire général Marc le Disert est décédé le 2 décembre, emporté par la maladie qu'il a combattue avec courage et opiniâtreté. Le Bureau National tient à exprimer sa profonde tristesse et Marc nous laissera le souvenir d'un militant toujours disponible qui a été essentiel pour la vie de la FGR. C'est avec notre reconnaissance qu'il nous quitte mais son objectif constant de faire vivre la FGR dans sa diversité et de son unité sera toujours vivant. Sa disparition, le même jour que la mobilisation nationale des retraités, est un encouragement à continuer le combat. Un combat qui s'annonce de plus en plus essentiel :

- En sus de l'offensive libérale contre les retraites, la sécurité sociale, les services publics,.. se rajoute une vaste campagne portée par certains médias pour promouvoir une idéologie raciste et xénophobe à l'approche

de l'élection présidentielle.

- Le débat médiatique s'organise ainsi entre les droites pour préparer l'avènement d'une ère où les propositions de partage des richesses et d'égalité auraient disparu du débat politique. Cela générerait de profondes divisions au sein de la société avec pour conséquence d'y faire disparaître tout espoir de progrès social.

Un tel avenir ne doit pas voir le jour!

Il nous faudra défendre nos valeurs et combattre des divisions exacerbées.

Pour les retraités, cette situation doit renforcer la volonté de développer la réflexion et les actions collectives.

Agissons pour amplifier notre audience avec le groupe des 9 et le Pôle des Retraités.

Ne nous taisons pas !

■ Jacques Fogliarini,
le 09 décembre 2021.



Marc



Marc c'est un parcours militant empreint d'un ancrage dans l'histoire du mouvement ouvrier et du mouvement syndical enseignant.

Marc intègre le secrétariat national du SNUipp-FSU en 2001, au secteur revendicatif, et y restera jusqu'en 2007. En 2004, il sera passé au secteur Droits et Libertés, International. Il siègera notamment au CNAECEP (Conseil National des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public) et à la Commission Permanente de Modernisation des Services Publics du CSFPE (Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat).

Nous retiendrons de Marc sa sensibilité et son attention aux autres, son humanité, sa générosité, son caractère chaleureux. Marc mêlait en permanence l'humain et l'humour.

Nous nous rappellerons ces interventions en Conseil National, en Congrès, les mots et citations qu'il s'ingéniait à placer, un jeu entre camarades, un clin d'œil, un humour couplé de pertinence, ... l'image d'un homme sérieux qui ne se prenait pas au sérieux.

Après des années d'une intense activité militante au sein du SNUipp-FSU et de la FSU, fidèle à ses convictions, et fort de cette certitude que « l'avenir ne se construira pas sans les retraités » comme l'a écrit Michel Salingue, dès sa retraite il s'est investi dans la commission retraité.es du SNUipp-FSU. Intégrant la Commission Exécutive Départementale de la FGR-FP en 2016, à Caen, il sera élu secrétaire national au congrès du Mans en 2019, acceptant d'assumer la lourde responsabilité de Secrétaire général car, dira-t-il, un militant se doit d'être au service de son organisation.

Marc ne fait pas les choses à moitié. Il a participé activement au groupe des 9 et a contribué à l'installer dans le paysage social comme un référent incontournable pour réclamer un avenir meilleur pour les retraité.es, passant certes par le maintien du pouvoir d'achat mais ne faisant pas l'impasse sur la nécessaire évolution des services publics pour prendre en compte une espérance de vie qui augmente, pour garantir l'autonomie et l'inclusion dans la vie publique et sociale. Pour lui, Solidarité, Égalité et Fraternité s'écrivent en lettres majuscules. C'est ce qui l'aura guidé toute sa vie.

Marc bataillait avec infiniment de courage et de dignité contre la maladie depuis des mois.

Aujourd'hui c'est le moment de l'émotion, du recueil mais ce que nous avons toutes et tous en tête c'est cette image de lui, lui bien vivant, engagé, son sourire, son humour, sa chaleur, son regard droit et profond...

Il est parti le 2 décembre, nous plongeant dans une immense tristesse avec un dernier symbole en forme de manifestation nationale où les retraité.es sont venu.es en masse de l'ensemble du territoire pour exprimer leur colère après des années de mépris comme l'indique le communiqué de presse du groupe des 9.

Ce texte se conclut par une phrase qui aurait plu à Marc : « Déterminés et en colère, ils continueront ! Marc était détermination et persévérance.

Citons en guise d'adieu ces quelques vers de Victor Hugo

« Va, chante ce qu'on ose écrire

Ris, et qu'on devine ô chanson

Derrière le masque du rire

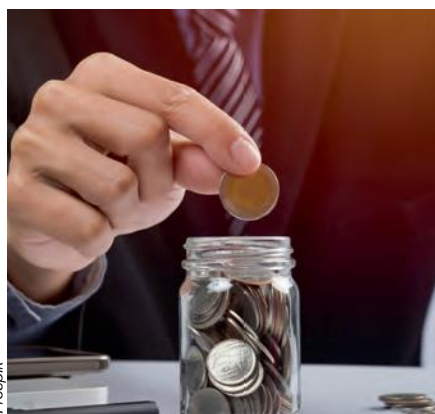
Le visage de la raison ».

D'après un large extrait du texte lu par Régis METZGER au nom du SNUipp, de la FSU et de la FGRFP, lors des obsèques de Marc LE DISERT

FONCTION PUBLIQUE

Pensions : la dévalorisation s'accroît.

On entend les sirènes gouvernementales parler de revalorisation des pensions et d'une prime inflation ! Parler de dévalorisation des pensions est bien une réalité pour toutes les retraitées et tous les retraités.



Freepik

1,1% ET PAS PLUS...

Compte tenu de la publication par l'Insee de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour le mois d'octobre 2021, les pensions de retraite de base seront revalorisées de 1,1 % au 1er janvier 2022.

Cette revalorisation de 1,1 % concernera toutes les retraites de base à l'exception de celles des avocats. Elle s'appliquera aux pensions des retraités du secteur privé, de la Fonction publique, des régimes spéciaux et des indépendants. La règle de revalorisation annuelle des montants des retraites de base est inscrite dans le Code de la Sécurité sociale.

Comme en 2020, le gouvernement a choisi de respecter strictement la formule de calcul de la revalorisation des pensions de base telle qu'elle est inscrite dans la loi depuis 2016.

DE 1,1 % À 2,6 % EN PASSANT PAR 1,5 %

Ce taux de revalorisation de 1,1 % est nettement inférieur aux différents

chiffres montrant l'évolution des prix à la consommation publiés ces dernières semaines.

La dernière prévision d'évolution des prix à la consommation pour 2021 de l'Insee s'élève à 1,5% (hors tabac comme tabac compris), exprimée en moyenne annuelle. Exprimé en moyenne annuelle, le taux prend en compte en réalité deux ans d'inflation car il reflète l'évolution sur l'année, rapportée à celle de l'année précédente.

“ Multiples façons d'afficher l'inflation ! Un seul constat : la dévalorisation des pensions. ”

L'écart grandit encore si l'on retient le chiffre de 2,6 % (hors tabac comme tabac compris, là aussi) à la fin octobre, publié ce 16 novembre par l'Insee, et qui correspond, lui, à l'inflation réellement constatée et exprimée en glissement annuel (autrement dit, la hausse des prix entre octobre 2020 et octobre 2021). Multiples façons d'afficher l'inflation ! Un seul constat: la dévalorisation des pensions.

Cette nouvelle revalorisation ne fait qu'accroître la dévalorisation de nos pensions !

Ce mode de calcul ne compense pas l'inflation réelle. Depuis 2017, avec le gel des pensions en 2018, les

revalorisations à un niveau inférieur à l'inflation en 2019 et 2020, c'est une dévalorisation de plus de 3% pour les pensions, sans tenir compte du « coup de bambou » de l'augmentation de la C.S.G en 2018.

100 EUROS, UNE FOIS POUR TOUTES ET RIEN DE PLUS.

Pour faire « face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants », dit le gouvernement, les retraité.e.s qui perçoivent un montant de pension inférieur à 2 000 € nets par mois recevront une indemnité inflation d'un montant de 100 €. Elle sera versée par leur caisse de retraite en février 2022. Deux tiers des retraités percevront cette indemnité inflation de 100 euros.

Une bien mince compensation que cette prime unique alors que les dépenses contraintes augmentent et que les prix flambent. Gaz naturel et gaz de ville (+38,8 %), combustibles liquides (+19,3%), gazole (+19,3%), essence (+18,3%), énergie thermique (+15,6%) subissent les cinq plus fortes hausses sur un an (Institut national de la consommation – novembre 2021). Changer la loi est une nécessité ! Nous avons été, nombreuses et nombreux, lors de la manifestation du 2 décembre à réclamer haut et fort le changement de la loi de revalorisation des pensions.

Déterminés et déterminées, nous ne laisserons pas de répit à ce gouvernement en 2022.

■ JEAN-PIERRE LANÇON.